



MAIRIE DE  
**BEAUCAIRE**  
Provence - Camargue

## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019**

Conseil Municipal du 22 décembre 2018

- ▶ **Constance**
- ▶ **Bonne gestion**
- ▶ **Ambition**
- ▶ **Développement**

## **SOMMAIRE**

### **LE CONTEXTE**

**Le contexte international**

**Le contexte national**

**L'environnement des collectivités territoriales**

### **NOTRE COMMUNE**

**Les recettes de fonctionnement**

**Les dépenses de fonctionnement**

**Les dépenses d'investissement**

**Les recettes d'investissement**

### **LES RESSOURCES HUMAINES**

### **LES BUDGETS ANNEXES**

**Le budget « eau et assainissement »**

**Le budget « fêtes »**

**Le budget « culture taurine équestre »**

## LE CONTEXTE

La majorité municipale a élaboré les perspectives et les orientations pour 2019 dans un contexte de plus en plus difficile où l'Etat essaie de diminuer le déficit qu'il a largement creusé en piochant dans les finances des collectivités territoriales et où l'incertitude règne.

Les orientations pour 2019 peuvent se résumer en 4 termes :

- ▶ **Constance**
- ▶ **Bonne gestion**
- ▶ **Ambition**
- ▶ **Développement**

## LE CONTEXTE INTERNATIONAL

Le Fonds monétaire international (FMI) a annoncé, début octobre 2018, avoir abaissé ses prévisions de croissance mondiale pour 2018 et 2019. La croissance semble donc progressivement fragilisée par une plus faible contribution des échanges commerciaux, sous l'effet d'un affaiblissement du commerce mondial. L'environnement international se révèle moins porteur notamment en raison des tensions commerciales et géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis ainsi que des difficultés des pays émergents. Cela est également le cas au sein même de l'Europe.

Le FMI, qui souligne également les risques entourant la crise des devises de certains pays émergents, table désormais sur une croissance du produit intérieur brut mondial (PIB) de 3,7% pour ces deux années, soit 0,2 point de pourcentage de moins que lors de sa précédente prévision de juillet et dans son rapport de printemps.

Comme leur inflation, hors alimentation et énergie, reste dans une large mesure modérée, les pays avancés continuent de bénéficier de conditions financières favorables. Par ailleurs, on note un relèvement récent des taux dans les pays membres du G20. L'endettement élevé des entreprises et des ménages qui s'est accumulé pendant les années de conditions financières favorables à l'échelle mondiale, comme noté dans le dernier Moniteur des finances publiques (*Fiscal Monitor*), constitue une ligne de faille éventuelle.

## LE CONTEXTE NATIONAL

La banque centrale a abaissé sa prévision de la croissance du produit intérieur brut (PIB) en France en 2019 à 1,6%, contre 1,7% précédemment. L'hypothèse d'inflation en 2019 (y compris tabac) s'établit à +1,4% (après +1,8% en 2018). L'inflation (hors tabac) devrait s'élever à 1,6 % en 2018 et à 1,3 % en 2019. La dépense publique progresserait de +0,6% (après 0 % en 2018).

Les hausses d'impôts ont été estimées par Bercy à un total de 3,1 milliards d'euros. Ces hausses se composent de l'augmentation de la fiscalité, notamment sur le carburant (1,9 milliards d'euros) et sur le tabac (0,4 milliard d'euro), et du resserrement du dispositif concernant le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) (0,8 milliard d'euros).

**Mais, suite à la colère du peuple relayée par le mouvement des gilets jaunes et après une communication contradictoire, le gouvernement a renoncé aux mesures fiscales concernant le prix du carburant et celui de l'énergie. Il va donc devoir se passer d'au moins 4 milliards d'euros de recettes en 2019. L'exécutif devra se résoudre à laisser filer le déficit ou à renforcer son programme d'économies. Ces mesures bousculent les prévisions des économistes et celles du gouvernement qui (plutôt que de faire des économies là où il est possible d'en faire : coût de l'immigration par exemple) aura comme option d'aller chercher les milliards manquants dans la fiscalité ou en demandant des efforts budgétaires supplémentaires aux administrations publiques.**

Par ailleurs, le Premier ministre a annoncé le 25 mai 2018 que l'État reprendrait 35 milliards d'euros de dette de SNCF Réseau durant le quinquennat : 25 milliards d'euros en 2020, et 10 milliards d'euros supplémentaires en 2022. Cette opération aura un impact sur la dette et le déficit public

D'autre part, la réduction de la taxe d'habitation va se poursuivre. Après une première baisse de 30% en 2018, la diminution devrait atteindre 65% en 2019.

Le gouvernement d'Edouard Philippe envisage au cours de l'année prochaine la suppression de plus de 4 000 postes dans la fonction publique d'Etat soit presque trois fois plus que l'année précédente (1 600 postes supprimés). Les ministères des Comptes publics (2 283 postes) et de l'Education nationale (1 813 postes) sont les principaux concernés par cette suppression des effectifs. Lors de la campagne présidentielle, Emmanuel Macron avait promis de supprimer 120 000 postes dans la fonction publique au cours de son quinquennat, 50 000 dans celle de l'Etat et 70 000 dans celle des collectivités territoriales alors qu'il n'a pas la mainmise sur les effectifs des collectivités territoriales et que le gouvernement opère régulièrement des transferts de compétences sans compensation.

## **L'ENVIRONNEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

De 2014 à 2017, l'action exercée sur les ressources des collectivités locales par la baisse des concours financiers de l'État a eu des effets sensibles sur leurs dépenses, partiellement atténués par la bonne tenue de leurs produits fiscaux et leur bonne gestion. Le total des concours financiers de l'État est passé de 58,2 Md€ en 2013 à 47,1 Md€ en 2017, soit un recul de 19 %, sous l'effet de la réduction de 11,2 Md€ de la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

L'inflation pourrait ralentir en 2019. Néanmoins, elle pèserait notamment sur les charges à caractère général. Les mesures du Plan Pauvreté, annoncées le 13 septembre dernier, pourraient également avoir un impact sur les dépenses communales (restauration scolaire, création de places de crèches supplémentaires, formation professionnelle de la petite enfance...).

### **LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BEUCAIRE TERRE D'ARGENCE**

La CCBTA (Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence) a comme ressources les impôts des entreprises (Contribution Foncière des Entreprises et Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) dont les taux sont 7 points au-dessus de la moyenne nationale et qui ne baissent toujours pas malgré les demandes répétées du Maire de Beaucaire afin de renforcer l'attractivité du territoire.

La CCBTA prélève aussi une part de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière Non Bâti et de la Taxe sur les ordures ménagères. Elle perçoit aussi la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM).

Les taux de ces différentes taxes ne baissent pas malgré un budget de fonctionnement en suréquilibre depuis plusieurs années.

L'article 79 du projet de loi de finances pour 2019 lance le chantier de la réforme de la dotation d'intercommunalité, applicable au 1er janvier 2019. Cela implique notamment plusieurs conséquences. La DGF des communautés de communes à fiscalité professionnelle unique ne sera plus bonifiée. Ces intercommunalités ne seront donc plus obligées de prendre un nombre de compétences toujours plus important pour rester éligible à cette mesure. Le critère du revenu par habitant sera introduit dans le calcul de la dotation de péréquation. La contribution au redressement des finances publiques sera incorporée à la dotation d'intercommunalité. Tout établissement public de coopération intercommunale aura un minimum de 5€ par habitant au titre de la dotation d'intercommunalité.

La loi NOTRe prévoyait le transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. La loi 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes a assoupli cette mesure. En effet, les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de loi précitée, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire, de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, à la communauté de communes si, avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétences ne prend effet le 1er janvier 2026. La commune de Beaucaire entend s'opposer à ce transfert.

## **NOTRE COMMUNE : BEUCAIRE**

**Le contexte 2019 sera encore très contraint pour les finances communales. Comme toutes les années depuis 2014, l'équipe municipale et les services municipaux s'efforcent de maîtriser les dépenses, d'assurer une gestion saine des deniers publics tout en maintenant un service public de qualité.**

### **LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

#### LA FISCALITE DIRECTE

Pour la plupart des ménages, la taxe d'habitation a dû baisser de 30 % en 2018 et elle devrait baisser de 65% en 2019. En 2020, 80 % des foyers seront dispensés du paiement de la taxe d'habitation au titre de leur résidence principale. Au-delà, le Président de la République a annoncé la suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale pour l'ensemble des foyers d'ici la fin du quinquennat, dans le cadre d'une réforme d'ensemble de la fiscalité locale, qui fera l'objet d'un projet de loi spécifique qui devrait être discuté en mars 2019 alors que les communes doivent voter leur budget au 15 avril au plus tard. Une fois de plus les communes doivent « naviguer à vue ».

La suppression de la taxe d'habitation devrait être compensée par un dégrèvement. L'État prendrait en charge le coût des dégrèvements sur la base des taux et des abattements en vigueur pour les impositions de 2017, les éventuelles augmentations de taux ou diminutions d'abattements étant supportées par les contribuables. La liberté de taux laissée aux collectivités territoriales est donc fictive

dans la mesure où une hausse des taux (ce à quoi la majorité municipale actuelle se refuse) aurait pour effet de rendre à nouveau redevables de la taxe d'habitation ceux qui ne le seront plus.

Par ailleurs, le remboursement aux communes de la recette correspondant à la taxe d'habitation perdue devrait ensuite être intégré dans les compensations. Cependant, ces dernières se diluent dans le temps jusqu'à ce que l'État ne verse plus rien. En 2000, la suppression de la taxe d'habitation pour les régions avait été compensée par un dégrèvement. En 2001, il s'est transformé en exonération et il n'en reste, depuis, plus rien.

A titre d'information, le produit de la taxe d'habitation pour Beaucaire en 2017 était de 2 692 921 €. Les communes n'ont pour l'heure aucune certitude sur le maintien de cette ressource importante.

**Néanmoins, parce que la Mairie de Beaucaire ne souhaite pas faire payer les égarements du gouvernement à ses habitants, les taux d'imposition seront inchangés en 2019.**

Toute nouvelle baisse d'imposition serait un cadeau fait à l'État et non au contribuable car la compensation sera calculée sur les taux de 2017 ou sur les taux réels s'ils sont inférieurs.

**Lors de la campagne électorale de 2014, l'équipe municipale actuelle s'était engagée à ne pas augmenter les taux. M. le Maire est allé au-delà de ses engagements en baissant les taux en 2014, 2015, 2016 et 2017. En 2018 les taux ont été maintenus. Promesse tenue encore en 2019 avec un maintien des taux existants. Un effort important alors que l'Etat a baissé les dotations ces dernières années.**

	Taux 2013	Taux 2014	Taux 2015	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019
Taxe d'habitation	14.64%	14.50%	14.45%	14.40%	14.35%	14.35%	14.35%
Taxe foncier bâti	26.53%	26.28%	26.15%	26.10%	26.05%	26.05%	26.05%
Taxe foncière non bâti	53.20%	52.70%	52.50%	52.30%	52.10%	52.10%	52.10%

Les impôts dit « ménage » varient en fonction du taux d'imposition et des valeurs locatives. Auparavant, la revalorisation des valeurs locatives était indexée sur une prévision d'inflation. Cette dernière était de 0.4% pour 2017, soit la plus faible revalorisation jamais observée depuis la mise en place de ce mode de calcul dans les années 70.

A partir de 2018, la revalorisation de la base locative cadastrale explique la hausse de la taxe d'habitation car sur Beaucaire, les taux n'ont pas évolué. Cette revalorisation n'est pas fixée par les maires mais par application de l'article 1518 du Code Général des Impôts qui dispose que « A compter de 2018, dans l'intervalle de deux actualisations prévues à l'article 1518, les valeurs locatives foncières sont majorées par application d'un coefficient égal à 1 majoré du quotient, lorsque celui-ci est positif, entre, d'une part, la différence de la valeur de l'indice des prix à la consommation harmonisé du mois de novembre de l'année précédente et la valeur du même indice au titre du mois de novembre de l'antépénultième année et, d'autre part, la valeur du même indice au titre du mois de novembre de l'antépénultième année. » cette augmentation a été de 1.2% en 2018.

Pour l'instant, nous ne connaissons pas le coefficient de revalorisation des bases d'imposition pour 2019.

Le produit des impôts (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti et taxe sur le Foncier Non bâti) s'est élevé à 8 569 981€ en 2017, à 8 699 044€ en 2018. Il est prévu 8 650 000€ en 2019.

Comme il a été expliqué plus haut, la fiscalité appliquée aux habitants de la commune n'est pas seulement décidée par les élus de la majorité de Beaucaire. La Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence vote aussi des taux qui viennent incrémenter la feuille d'imposition des contribuables beaucairois et qui ne baissent pas.

	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019*
Taxe d'habitation	10.44%	10.44%	10.44%
Taxe sur le foncier non bâti	2.73%	2.73%	2.73%
Taxe sur les ordures ménagères	14.15%	14.15%	14.15%

\* Prévisionnel

En matière de collecte des déchets ménagers, qui est de la compétence de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence, le service à la population ne s'améliore pas depuis 2016, date de la suppression de la distribution gratuite des sacs noirs et de la collecte dans des conteneurs en dehors des centres-villes malgré notre opposition à ces mesures. Pour pallier à cela, la Mairie a mis en place une brigade propreté.

L'organisation de la communauté de communes a créé des nuisances et la propreté de la commune en souffre grandement. Raison pour laquelle la municipalité de Beaucaire a mis en place une brigade propreté pour verbaliser les habitants indécents qui abandonnent leurs poubelles sur le domaine public. En quelques mois, ce sont 51 procès-verbaux qui ont été dressés et plusieurs centaines de sacs poubelles ont été ouverts afin de trouver leurs propriétaires. Le coût pour la commune est non négligeable mais toujours moins que si la commune avait accepté de mutualiser ce service.

## LA FISCALITE INDIRECTE

La Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence reverse au profit de ses communes membres une attribution de compensation, une dotation de solidarité communautaire et un fonds de péréquation communal.

### - L'attribution de compensation

L'attribution de compensation versée par la CCBTA a pour objet d'assurer la neutralité budgétaire du changement de régime fiscal et des transferts de compétences, tant pour le groupement de communes que pour ses communes membres.

Par délibération n°17.187 du 20 décembre 2017, la majorité du conseil municipal décidait de ne pas approuver les termes du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 13 novembre 2017 relatif au transfert de la compétence GEMAPI.

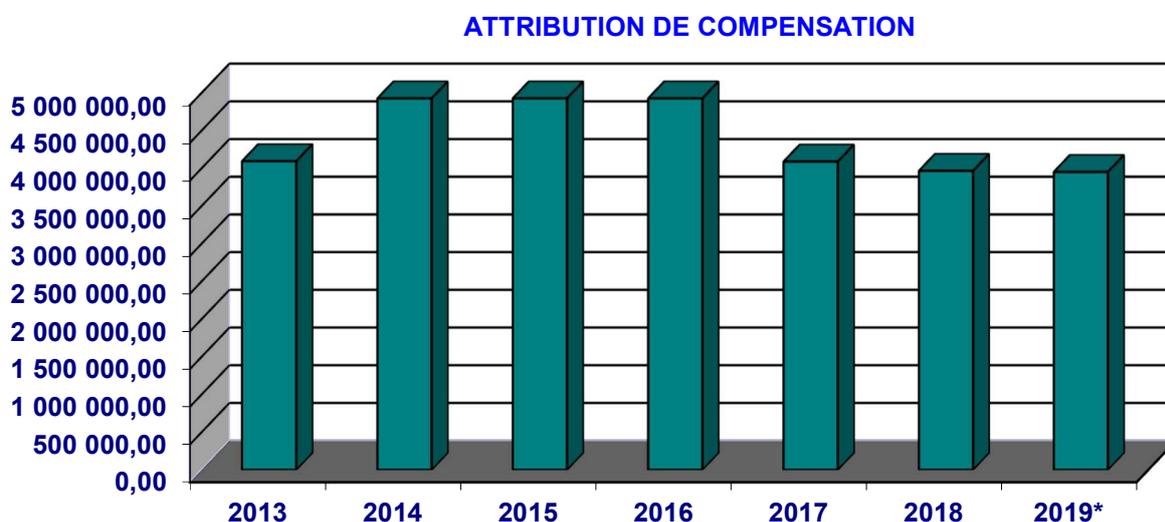
En effet, ledit rapport estimait le coût de cette compétence à 156 039 € pour la commune de Beaucaire sur la base de l'année 2017, période qui a montré des dépenses plus élevées que la moyenne, c'est pourquoi la majorité municipale de la commune de Beaucaire avait proposé, pour évaluer le coût de cette compétence, de se baser sur la moyenne des dépenses sur les quatre dernières années comme la loi le permet.

La CLECT ayant refusé d'accéder à la demande de la commune, le Maire a saisi le Préfet du Gard pour un arbitrage.

Cet arbitrage a abouti à baisser la participation annuelle de la commune de Beaucaire de 156 039 € à 121 874,63 €. L'obstination de la majorité municipale de Beaucaire a donc fait économiser plus de 34 000 € annuels à la commune.

Ainsi, l'attribution de compensation était de 4 925 961€ en 2016, de 4 087 360€ en 2017 et de 3 965 485,37€ en 2018. Elle est estimée à 3 950 000 € pour 2019.

	Attribution de compensation 2017	GEMAPI	Attribution de compensation au 01/01/2018
<b>BEUCAIRE</b>	<b>4 087 360,00</b>	<b>121 874,63</b>	<b>3 965 485,37</b>
BELLEGARDE	125 371,00	53 064,49	72 306,51
FOURQUES	199 653,00	45 897,65	153 755,35
JONQUIERESSTVINCENT	478 560,00	3 934,78	474 625,22
VALLABREGUES	81 744,00	28 674,95	53 069,05
<b>TOTAL</b>		<b>253 446,50</b>	4 719 241,50

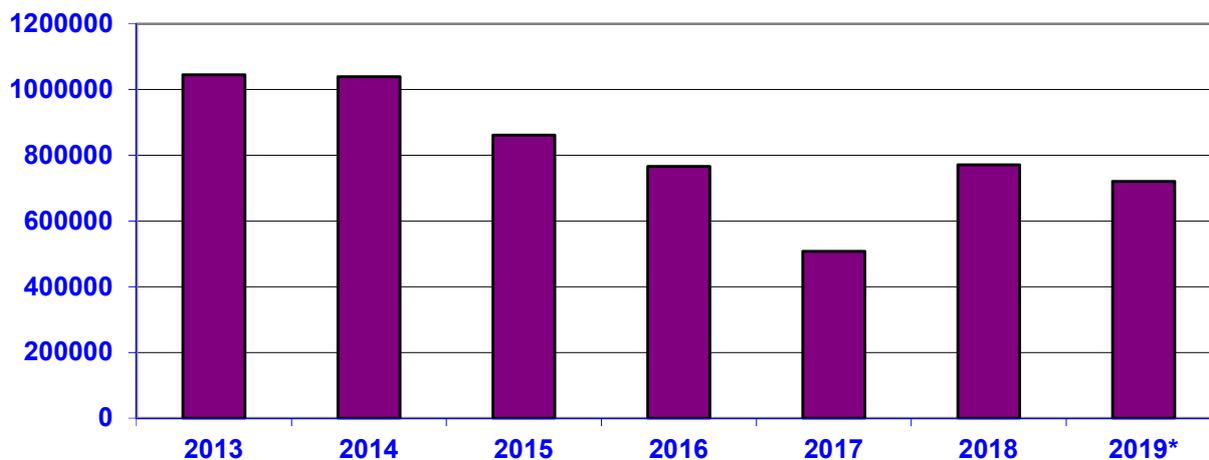


\* prévisions

#### - La dotation de solidarité communautaire

La dotation de solidarité communautaire a connu une baisse en 2017 car le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunal et Communales (FPIC) a été versé directement aux communes. En 2018, son montant est de 770 400€. A ce jour, la CCBTA n'est pas en mesure de nous en communiquer le montant pour 2019. Par mesure de prudence, il sera inscrit une DSC de 720 000€ car il y a des incertitudes quant au calcul de ce fonds pour 2019.

## DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE



\*Prévisionnel

### - Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Le Projet de loi de finances 2019 modifie certaines dispositions concernant le FPIC. La montée en puissance du dispositif, prévue pour 2018, est remise en cause. Le montant total alloué à ce système de péréquation restera figé à 1% des recettes fiscales du bloc local. Par ailleurs, les garanties applicables en cas de perte d'éligibilité sont modifiées.

En 2016, la commune a perçu 257 265€, 236 978€ en 2017 et 243 478€ en 2018. Par prudence, la somme de 200 000€ pourrait être inscrite au budget 2019.

## LES DOTATIONS

Pour l'instant, la baisse des dotations programmée pour 2019 est moins importante que ce que les communes ont connu. Ce sera une sorte de répit avant la future réforme de la fiscalité locale annoncée pour le printemps 2019 car certaines indiscrétions font penser que la part départementale de la taxe sur le foncier bâti sera transférée au bloc communal, ce qui aura des conséquences sur le potentiel financier des communes et des intercommunalités et donc, par ricochet, sur le calcul de leurs dotations.

### - La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Au niveau national, il est prévu une Dotation Globale de Fonctionnement d'un montant de 26 953 048 000 euros en 2019, alors qu'elle s'élevait à 27 050 322 000€ en 2018 et à 30 860 013 000€ en 2017.

### - la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)

Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées en raison principalement de la faiblesse de leur potentiel financier moyen par habitant.

### - la Dotation Nationale de Péréquation (DNP)

Elle a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes.

La Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) est en baisse pour Beaucaire :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019*
DGF	1 833 362€	1 404 576€	987 537€	709 884€	689 693	600 000
DSU	1 342 439€	1 597 044€	1 837 880€	2 014 960€	2 119 588	2 050 000
DNP	181 688€	185 371€	177 381€	159 819€	174 008	150 000
TOTAL	3 357 489€	3 186 991€	3 002 798€	2 884 663€	2 983 289	2 800 000

\*Prévisionnel

### LES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les autres recettes de fonctionnement devraient peu évoluer en 2019.

#### - Les loyers

Les loyers devraient diminuer légèrement.

#### - Les redevances

Les redevances devraient connaître une augmentation en raison, principalement, de la nouvelle délégation de service public de la fourrière automobile.

#### - Les tarifs

Les recettes des régies ont tendance à rester stables en ce qui concerne les cantines. La mise en place du paiement par Internet a contribué à enrayer la diminution relevée en 2017.

**La municipalité a décidé de ne pas augmenter ses tarifs en 2019 afin de ne pas pénaliser les habitants de la commune qui subissent déjà de nombreuses hausses du fait du gouvernement.**

En ce qui concerne la crèche et le périscolaire, il est prévu des recettes stables.

#### - La taxe additionnelle sur les droits de mutation

La Taxe additionnelle sur les droits de mutation a connu un regain en 2017 avec une recette de 386 968€ au 31 décembre. Cela est dû à la politique volontariste de l'équipe municipale pour améliorer la qualité du bâti et rendre la Ville plus attractive. Elle s'élève à 388 344€ au 30 novembre 2018. Il est prévu par précaution une recette de 280 000€ en 2019.

## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le gouvernement exhorte toujours les communes à faire des économies drastiques, mais il lui transfère de nouvelles tâches sans compensation ou édicte des obligations qui alourdissent les budgets locaux.

Après le dédoublement des classes, il est prévu d'abaisser l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans au lieu de 6 ans auparavant à compter de la rentrée scolaire 2019.

D'autre part, le Règlement Général de Protection des Données (RGPD), mis en place suite à la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, entraîne des dépenses supplémentaires, pour ne citer que des serrures, des coffres fort, du temps de travail, la révision de certains documents, la mise en place de nouvelles procédures.

Il ne faut pas oublier le nouveau rôle des collectivités qui se substituent à l'Etat pour collecter l'impôt. En effet, le prélèvement à la source sera effectif à partir du 1er janvier 2019. Pour ce faire, la commune a été dans l'obligation de faire évoluer le logiciel de paie et de faire former les agents. Des réunions d'information ont été organisées pour expliquer aux agents les modifications qui apparaîtront dans leur fiche de paie à partir de janvier.

Par ailleurs, la dématérialisation, qui est obligatoire pour les marchés publics et pour certains actes d'état civil, pourrait être une bonne chose pour les communes si elles n'étaient pas obligées de payer sur leurs deniers des logiciels supplémentaires, la maintenance de ces derniers ainsi que la formation du personnel et l'archivage qui vont avec, sans compensation d'aucune sorte.

La loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous édicte des obligations pour les collectivités qui doivent se mettre en place sur plusieurs années et qui vont avoir un impact sur les finances publiques. Pour n'en citer que quelques-unes, dans la restauration scolaire, l'utilisation d'ustensiles ou de contenants en plastiques va être progressivement interdite, l'introduction de produits remplissant des normes biologiques déterminées va être renforcée. Même si l'on peut constater que ces mesures sont une avancée pour l'environnement, il n'en demeure pas moins qu'elles vont engendrer une réorganisation de certains modes de fonctionnement et des charges supplémentaires pour la commune.

**Néanmoins, le Maire et son équipe poursuivent les objectifs qu'ils se sont fixés depuis le début du mandat de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour dégager des capacités de financement des investissements nécessaires pour entretenir les bâtiments et le matériel qui malgré des efforts continus depuis 2014 souffrent encore de la négligence de municipalités précédentes et pour initier de nouveaux projets afin de satisfaire les besoins des beaucairoises et beaucairois.**

### - Les charges générales

Les charges générales sont notamment composées de la consommation des fluides, de l'achat de diverses fournitures dont le papier, les matériaux pour l'entretien courant des bâtiments et des véhicules, des denrées alimentaires, du paiement des assurances... Or, ces biens et services sont en perpétuelle augmentation.

Depuis octobre 2017, le prix du litre de gazole à la pompe a augmenté de 17 centimes à cause de l'évolution des cours du Brent, et de 11 centimes à cause des taxes. Logique identique pour le litre d'essence, qui a renchéri de 14 centimes via le cours du baril et de 6 centimes via la fiscalité.

Il était prévu une hausse de 3 centimes sur le gazole et 6 centimes sur l'essence au 1er janvier 2019. Cette hausse devait amorcer une série d'augmentations visant à atteindre 10 centimes supplémentaires sur l'essence en 2022, et 19 centimes sur le gazole.

Mais, la colère des gilets jaunes a fait reculer le gouvernement qui a abandonné ces mesures (pour le moment).

**- Les charges de gestion courante**

Le CCAS ayant un faible excédent de fonctionnement, il sera certainement nécessaire d'augmenter la participation de la commune pour l'organisation de manifestations créant du lien social, notamment à destination des seniors (priorité impulsée par le président du CCAS).

**- Les subventions aux associations :**

**La municipalité devrait pouvoir maintenir le très haut niveau global des subventions aux associations malgré les baisses de ressources que la collectivité doit subir. C'est un véritable effort et un tour de force de la municipalité qui est à souligner.**

**Ce sont ainsi près de 475 000 € qui sont budgétés par la municipalité pour faire vivre le tissu associatif de la commune.**

**- Les participations obligatoires :**

- CCAS : la participation était de 600 000 € en 2018. Il est prévu une augmentation en 2019.
- SIVU (piscine) : la participation était de 400 000 € en 2018. Elle devrait être identique en 2019.
- Ecole privée d'Alzon Beaucaire : la participation était de 180 000€ en 2018. En 2019, elle dépendra toujours du nombre d'enfants scolarisés.
- Crèche privée Saint-Félix d'Alzon : la participation à cet établissement de 45 places s'élèvera à 220 397€ pour une année complète (reste à charge de 73 469€).
- SIAARCNB (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Agricole la Région du Canal de Navigation de Beaucaire) : la participation était de 35 700 € en 2018. Une augmentation est prévue comme chaque année.
- SIVU des Massifs de Villeneuve : la participation était de 1 052,77 € en 2018, elle devrait être quasiment du même montant en 2019.
- Canal d'irrigation : la participation était de 3 840,08 € en 2018. Elle devrait rester stable en 2019.
- ASA des Roubines : la participation était de 268,84 € en 2018. Elle ne devrait pas évoluer en 2019.

**- Les autres charges :**

La commune n'ayant pas emprunté en 2017 et 2018, le remboursement des intérêts de la dette sera en diminution.

**- L'évolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement :**

Dépenses réelles de fonctionnement	Hypothèse BP 2019 par rapport au BP 2018
Charges à caractère général	0.99%
Charges de personnel	0%
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement	0.98%

**La municipalité, de par sa gestion saine et rigoureuse, arrive à contenir les dépenses de fonctionnement.**

Il est par ailleurs important de noter que la municipalité actuelle a fait baisser les dépenses à caractère général de près de 15% entre 2013 et 2017.

Par ailleurs, grâce à son anticipation et à sa gestion rigoureuse, la municipalité a déjà fait économiser 1,6 million d'euros au budget communal en dépenses de personnel (salaires et charges).

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

### AUCUN RECOURS A L'EMPRUNT EN 2017, EN 2018 ET EN 2019

L'article 24 du Projet de Loi de Programmation des Finances Publique pour 2018 prévoit un plafond national de référence d'endettement pour les collectivités territoriales ou groupement de plus de 10 000 habitants. Ce plafond est fixé entre 11 et 13 ans.

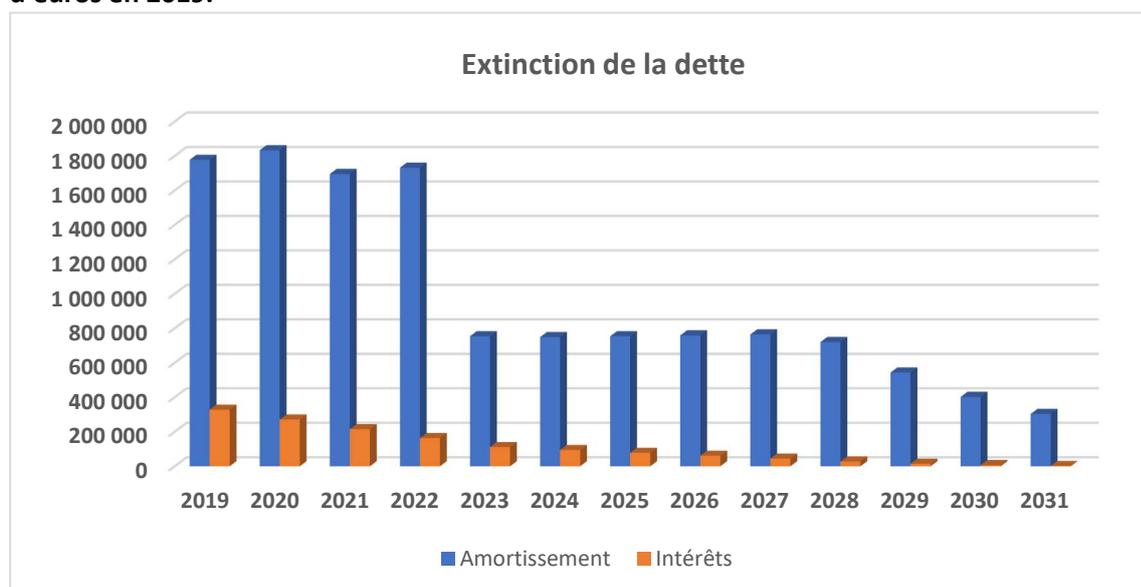
La Ville de Beaucaire remplit allègrement ces prescriptions car le Maire avait présenté en 2016 un plan de désendettement de la commune qui fait apparaître une capacité de désendettement d'environ 6 ans en 2018 (contre environ 8 ans en 2017).

**Le plan de désendettement de la commune présenté par M. le Maire en 2016 est respecté, preuve d'une gestion stricte des deniers publics. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la commune sera moins endettée qu'au moment de l'élection du Maire.**

La structure de la dette est composée de :

- 8 emprunts à taux fixe nationaux côté Score Gissler 1A pour un montant restant dû de 12 376 918.65€
- 1 emprunt hors zone euro côté Score Gissler 4A (taux fixe avec taux de change en Franc Suisse souscrit par une précédente municipalité) pour un montant restant dû de 278 316.78€
- 1 emprunt à taux variable côté Gissler 1B pour un montant restant dû de 132 644.05€ (souscrit sous une précédente municipalité).

L'encours de la dette, au 1<sup>er</sup> janvier 2019 sera de 12 787 879.52€ et devrait être de 11 010 136.23€ au 31 décembre 2019. **La municipalité va donc encore désendetter la commune de près de 1,8 million d'euros en 2019.**



La durée résiduelle moyenne des emprunts est de 8 ans, 10 mois et 28 jours au 1<sup>er</sup> janvier 2019 contre 9 ans, 7 mois et 26 jours au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**La capacité de désendettement est donc d'environ 6 ans en 2018 (contre environ 8 ans en 2017) et s'améliore nettement.**

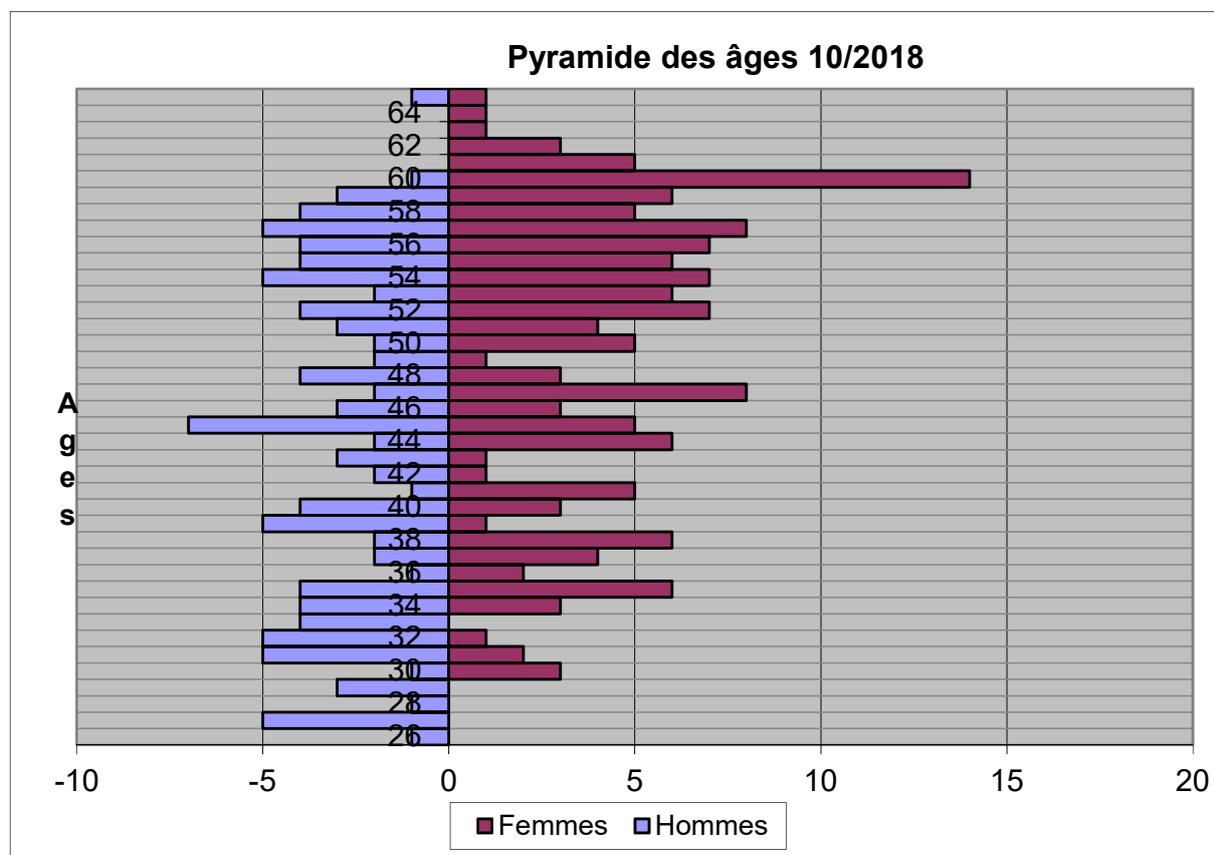
## LES RESSOURCES HUMAINES

Des décisions gouvernementales vont impacter la masse salariale en 2019. En effet, même si le point d'indice ne devrait pas évoluer, les mesures du Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) qui avaient été décalées d'une année devraient être appliquées en 2019.

Il en résultera des revalorisations de traitement basées sur des chevrons (hors échelles) au 1er janvier 2019 ; la mise en place de la seconde partie du transfert « primes/points » ainsi qu'une réforme des cadres d'emplois à caractère socio-éducatif qui était prévue initialement au 1er février 2018 et qui interviendrait au 1er février 2019 (assistants socio-éducatifs, éducateurs de jeunes enfants et conseillers socio-éducatifs).

D'autre part, la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (Gipa) sera reconduite en 2019.

Par ailleurs, le Premier Ministre a précisé qu'un projet de loi interviendra début 2019 afin d'accompagner la transformation de l'action publique d'une transformation de la fonction publique. Cela introduit des incertitudes à l'heure où il faut prévoir le budget 2019.



La pyramide des âges a tendance à se déformer dans le temps. Cette déformation s'explique par le fait que l'âge d'entrée dans la vie active tend à s'élever ; les réformes des retraites, en allongeant la durée

d'assurance requise pour liquider à taux plein et en relevant les âges légaux, ont eu pour conséquence un report de l'âge effectif de départ à la retraite et un vieillissement de la population des fonctionnaires ; par ailleurs, le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2019 contient une mesure de sous-indexation des pensions, ce qui consiste à ne revaloriser celles-ci que de 0,3%, quand l'inflation constatée en 2017 avoisine 1,7%. Enfin le tassement des recrutements par mesure d'économie ne permet pas d'embaucher des agents plus jeunes qui viendraient modifier la morphologie de la pyramide des âges.

Cela a pour corollaire une augmentation de la masse salariale car les fonctionnaires en fin de carrières, ayant plus d'expérience, ont un salaire plus élevé. Par ailleurs, certains agents subissent un phénomène d'usure et doivent être reclassés. Un reclassement fait souvent suite à un arrêt de travail assez conséquent et doit être accompagné par un plan de formation dans la plupart des cas.

Lorsque l'agent (bien souvent sur un poste technique) doit être reclassé (bien souvent sur un poste administratif), il convient la plupart du temps de le remplacer sur son poste d'origine (en effet, le besoin existant en heures de ménage dans les écoles reste le même par exemple et il faut donc un agent pour remplacer l'agent reclassé). Ce reclassement, pour raisons de santé, fait donc augmenter la masse salariale.

**Avec ces charges supplémentaires totalement subies par les communes, la politique nécessaire de baisse des effectifs enclenchée par M. le Maire dès son élection, prend tout son sens. Sans ce courage et cette détermination, la commune connaîtrait, comme un grand nombre de villes françaises, une explosion des dépenses. L'anticipation de la municipalité, dès 2014, évite donc un dérapage.**

Répartition des titulaires par sexe et par catégorie \*

Catégorie	Hommes	Femmes	Total
A	2	4	6
B	8	12	20
C	100	135	235
Total	111	150	261

\* Extrapolation jusqu'à la fin de l'année 2018 (effectifs pourvus)

On constate une représentation majoritaire des femmes dans toutes les catégories d'emploi de la collectivité.

## L'EVOLUTION DES EFFECTIFS

	Titulaires	Non titulaires	Contrats aidés	Totaux
31/12/2013	298 Dont 7 en disponibilité ou congé parental	66	11	375
31/12/2017	272 dont 10 en disponibilité ou congé parental et 1 personne en détachement	69	2	343
31/12/2018	261 dont 12 en disponibilité ou congé parental *	77	0	338

\* Extrapolation jusqu'à la fin de l'année 2018 (effectifs pourvus)

### Répartition des titulaires par catégorie

	Au 31/12/2013	Au 31/12/2018*
A	9	6
B	26	20
C	263	235

\* Extrapolation jusqu'à la fin de l'année 2018 (effectifs pourvus)

On constate une baisse du nombre d'agents grâce à la volonté assumée de la municipalité de maîtriser ses dépenses de fonctionnement (non remplacement de départs en retraite ou de mutations, ...). Chaque catégorie d'agents est touchée.

### Répartition des titulaires hommes/femmes au 31/12/2018\*

Hommes	110
Femmes	151

\* Extrapolation jusqu'à la fin de l'année 2018 (effectifs pourvus)

### Répartition des titulaires par filière : effectifs pourvus au 31/10/2018\*

Administrative	66
Technique	147
Animation	2
Médico-sociale	19
Sportive	2
Culturelle	3
Police municipale	21
Patrimoine	1

\* Extrapolation jusqu'à la fin de l'année 2018 (effectifs pourvus)

## Les mouvements de personnel en 2018 et les perspectives 2019 et 2020

### Les perspectives de départs en retraite

En 2019, 4 agents seraient susceptibles de partir en retraite car ils auront atteint au minimum 62 ans mais, cela n'est qu'une hypothèse haute car certains ont annoncé qu'ils souhaitent rester en activité plus longtemps.

<b>Mouvement de personnel titulaire année 2018</b>			
<b>Départs</b>		<b>Arrivées</b>	
Retraites	10	Mutations	2
Mutations	5	Reprise suite à congé parental	1
Détachement	0	Détachement	1
Congé parental	1	Reprise anticipée suite disponibilité	0
Disponibilité	1	Mutation du CCAS	0
Décès	1	Admission en stage	2
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>Total</b>	<b>6</b>

<b>Mouvement de personnel titulaire prévisions année 2019</b>			
<b>Départs</b>		<b>Arrivées</b>	
Retraites	4	Mutations	2
Mutations	0	Reprise suite à congé parental	
Détachement	0	Détachement	
Décès	0	Mutation du CCAS	
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>Total</b>	<b>2</b>

<b>Mouvement de personnel titulaire prévisions année 2020</b>			
<b>Départs</b>		<b>Arrivées</b>	
Retraites	15	Mutations	
Mutations	0	Reprise suite à congé parental	1
Détachement	0	Détachement	
Décès	0	Mutation du CCAS	
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>Total</b>	<b>1</b>

Les prévisions de départs à la retraite sont estimées par rapport à l'âge légal minimum auquel les agents peuvent faire valoir leur droit. Néanmoins, avec l'amputation du montant des retraites, les agents sont, dans de nombreux cas, obligés de prolonger leur vie professionnelle et de partir à l'âge légal maximum.

Il convient donc d'avoir une vision réaliste et d'estimer que les 15 agents qui pourraient prétendre au départ en 2020 resteront encore, pour certains, au sein des services municipaux.

## **EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL**

Selon la Cour des Comptes, « l'effet des décisions de l'État sur les finances des collectivités territoriales en 2017, largement supérieur à ceux des deux exercices précédents, apparaît défavorable. L'impact budgétaire sur les charges de fonctionnement est évalué à 1,8 Md€, dont 1,3 Md€ sur les charges de personnel, du fait essentiellement de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1<sup>er</sup> juillet 2016, avec un effet en année pleine l'année suivante, et de 0,6 % au 1<sup>er</sup> février 2017 (546 M€ au total), ainsi que de l'application des mesures du protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » dit PPCR (522 M€) ».

### **- La suppression des emplois aidés**

Depuis août 2017, le gouvernement a décidé, sans concertation et sans prévenir, de diminuer drastiquement les contrats aidés. Si bien que les agents en contrat aidé qui travaillaient pour la commune ne remplissaient plus les conditions pour prétendre à un renouvellement. La municipalité a donc décidé de créer des postes, qui concernaient en particulier des agents officiant dans les écoles, afin que le service puisse continuer à être rendu à la population et aux enfants en particulier. Cela a un coût non négligeable pour la collectivité qui continuera en 2019.

### **- L'évolution de la masse salariale**

Le Glissement Vieillesse Technicité représente l'évolution de la masse salariale générée par le déroulement de carrière des agents. Il devrait s'élever à 47 350€ en 2019.

<b>Glissement Vieille Technicité 2019</b>	+ 47 350
<i>Dont</i>	
<i>Avancements de grade</i>	+ 19 200
<i>Avancement d'échelons 2019</i>	+ 28 150 (6007 points)

Concernant 2018, les avancements d'échelon ont coûté 27 000€ (5726 points) dont 4 150€ au titre du dernier trimestre 2018.

#### - L'évolution de la rémunération

La commune suit les directives nationales en matière d'évolution des rémunérations.

Le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le dispositif Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations a été gelé par le gouvernement pour 2018. En effet, le décret n° 2017-1737 du 21 décembre 2017 modifiant l'échelonnement indiciaire de divers corps, cadres d'emplois et emplois de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale, et de la fonction publique hospitalière prévoyait le report d'un an des mesures de revalorisation indiciaire et celui de la deuxième phase du dispositif de transfert primes/points prévue pour les fonctionnaires relevant de certains corps et cadres d'emplois de catégorie A ou de même niveau. Il devrait donc s'appliquer en 2019.

Compte tenu de tous ces éléments, les dépenses de personnel devraient se situer à environ 12 160 000€ en 2019.

#### - Les avantages en nature

La commune participe à hauteur de 50% à la fourniture de tickets restaurant pour les agents municipaux, soit un montant estimé à 289 980€ pour 2018.

#### - La durée effective du travail

**La municipalité actuelle a mis en place les 1607 heures dans la collectivité comme le recommandait la Chambre régionale des Comptes. Cela lui a valu deux procès du syndicat CGT (gagnés par la Ville en première instance – Appel en cours d'instruction).**

### LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

La municipalité a trouvé, lors de son arrivée en 2014, un patrimoine en état d'abandon ainsi qu'un parc de véhicules vieillissant et en mauvais état. Les investissements ne sont donc pas tournés vers des dépenses d'apparat mais surtout vers un entretien de l'existant, vers une mise en sécurité des biens et des personnes et vers la réfection et (tout de même grâce à une saine gestion) à la construction d'équipements structurants pour l'avenir de Beaucaire.

## Les principaux investissements de l'année 2018 et 2019

L'année 2018 aura été une année de préparation des investissements importants. En effet, de nombreuses études ont été menées pour pouvoir lancer les travaux en 2019. C'est le cas, notamment, de l'école Garrigues Planes, de Sud Canal, du Pôle d'Echange Multimodal, de la capitainerie, de la base nautique et de loisirs, du skatepark....

**La commune de Beaucaire a mandaté plus de 4 800 000€ en 2018, elle devrait reporter près de 1 700 000€ d'excédent d'investissement lors du budget primitif 2019 et devrait avoir un peu plus de 4 300 000€ d'investissements en cours (restes à réaliser).**

## L'entretien et l'amélioration des écoles

Les écoles ont eu la part belle dans le budget investissement comme dans celui de fonctionnement de la commune en 2018. Rien que cette année a été budgétée une somme approchant 1 200 000€ pour les écoles de la ville, soit une part très importante de l'investissement annuel communal, grâce à la bonne gestion municipale. Pendant de nombreuses années, les écoles de Beaucaire ont été délaissées et n'ont pas bénéficié des investissements qu'elles auraient mérité d'avoir.

**C'est pourquoi depuis 4 ans, malgré les baisses de dotations de l'Etat aux communes, la nouvelle municipalité a déjà entrepris de très nombreux travaux pour rattraper peu à peu le retard important accumulé, notamment sur l'état des bâtiments (pas ou peu entretenus pendant de longues années).**

Des travaux de toiture importants ont ainsi été entrepris cet été 2018 (une deuxième tranche se fera à l'été 2019) pour près de 200 000€. La commune a demandé et obtenu de l'État, au titre des travaux effectués sur les façades en 2018, une subvention plafonnée à 46 000€ au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Des travaux de façades sont aussi votés et prévus cet hiver et au printemps sur les écoles pour près de 240 000€. Des travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sont en cours d'achèvement (et seront terminés fin décembre 2018) sur les écoles Moulinelle et Puech Cabrier, pour près de 100 000€.

Des visiophones ont aussi été installés cet été pour près de 60 000€. La commune a obtenu une subvention de 10 000€ de l'État dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, pour la mise en sécurité des établissements scolaires. Les jeux de cours (en place depuis 1998) vont également être progressivement changés, ce qui aurait là aussi pu être anticipé et fait bien avant.

Enfin, les dédoublements de classe de CP/CE1 (travaux imposés par l'Etat mais sans financement) ont également coûté une fortune à la municipalité. Sans parler du budget fonctionnement des écoles (qui reste l'un des principaux postes de dépenses de la commune).

Projets encore plus ambitieux : les réhabilitations extensions de deux écoles de Beaucaire (l'école Nationale et l'école Garrigues Planes) qui mobiliseront environ 9 000 000€ d'investissement. Un montant jamais vu en si peu de temps pour des écoles.

## L'Ecole Garrigues Planes

Il y a quelques mois, le conseil d'école de Garrigues Planes s'était prononcé sur un cahier des charges à l'unanimité et les enseignants avaient pu faire part au Maire et à son équipe de tous leurs souhaits.

Depuis, le projet d'extension et de réhabilitation a bien avancé. En effet, à l'issue d'un concours d'architecte (rendu obligatoire par la loi vu les montants de travaux en jeu) l'équipe d'architectes a été retenue parmi 49 équipes candidates selon une procédure réglementée associant plusieurs élus d'opposition. L'équipe enseignante a aussi été conviée à préciser certaines demandes.

La phase concrète va maintenant pouvoir démarrer.

L'inauguration de la nouvelle école maternelle (6 classes) est prévue au printemps 2020. Elle sera suivie de la réhabilitation de l'actuel bâtiment, une fois que les enfants auront été déplacés dans le bâtiment neuf. Le bâtiment réhabilité accueillera 9 classes élémentaires.

Des subventions ont été demandées à l'Etat, au conseil régional et au conseil départemental pour ces travaux lourds encore jamais entrepris par le passé.

La commune a contracté une convention de mandat avec la Société Publique Locale Terre d'Argence pour l'accompagner dans la réalisation de ce projet.

**Le montant prévisionnel du coût de l'opération est de 4 990 000€ T.T.C.**

### **L'Ecole Nationale**

Plusieurs réunions ont été organisées avec les enseignants à propos de la réhabilitation et de l'extension de l'école Nationale. Les enseignants ont donc pu exprimer leurs demandes et leurs besoins.

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à la Société Publique Locale Terre d'Argence afin d'assister la commune dans la réalisation du projet. Elle a aussi pour mission d'identifier les financeurs et d'accompagner la commune dans le montage des dossiers de demandes de subventions.

Ce projet a pris du retard car le projet initialement arbitré a dû être totalement remis en question suite à la mesure gouvernementale de dédoublement des classes de CP/CE1 qui a totalement chamboulé le projet initial. De plus, cette école est en Site Patrimonial Remarquable (ex secteur sauvegardé), ce qui confère au projet des délais nettement plus importants que sur l'école Garrigues Planes et cette école est également enclavée et les travaux se feront en site occupé.

**Le coût prévisionnel de l'opération est d'environ 4 680 000€ TTC.**

### **Les aires de jeux**

En 2019, en plusieurs endroits de la ville, des jeux flambant neufs viendront prendre la place des jeux vétustes. Ce sera le cas dans certaines écoles. D'autre part, l'aire de jeux du champ de foire sera entièrement changée et repensée dans le cadre de l'amélioration des abords de la base nautique. D'autres sites, dans différents quartiers de la ville, feront par la suite peu à peu peau neuve.

**Malgré les baisses de dotations de l'Etat aux communes, la municipalité prend soin des petits Beaucairois et améliore peu à peu le quotidien (en partant de loin !).**

**Aucun marché public de jeux n’existait à son arrivée et la municipalité a dû totalement repenser un cahier des charges. Pour rappel : à l’arrivée de la nouvelle municipalité, beaucoup de jeux avaient dû être démontés pour des raisons de sécurité.**

### **La base nautique**

La base nautique municipale est aujourd’hui un véritable atout pour Beaucaire et pour la région Occitanie et une véritable fabrique de champions, puisque les médailles et titres prestigieux sont désormais réguliers, notamment en aviron.

La municipalité s’en occupe donc au quotidien en achetant du matériel chaque année, mais aussi en y consacrant des moyens humains (deux employés municipaux de la filière sportive, y sont basés à temps plein et reçoivent toute l’année les enfants des écoles, des centres aérés et les clubs sportifs, 250 par semaine en voile et 50 par semaine en aviron).

Plus récemment, la Ville a racheté l’ancien bar Le Camargue. Elle va notamment y aménager une salle de cours au premier étage (les locaux actuels de la base nautique ne permettant pas de faire des cours dans des conditions optimales) et y stocker du matériel.

Plus largement, l’extension de la base nautique est d’ailleurs très concrètement à l’étude (un bureau d’études s’est vu confier cette mission par la Mairie, la mission d’étude vient de débuter).

Il est même envisagé que Beaucaire soit retenue comme base arrière d’une équipe pour les Jeux Olympiques 2024 en aviron. Ce projet est porté par la commune mais aussi par l’Etat et le club d’aviron. Cela pourrait bien sûr amener de précieux financements et subventions supplémentaires pour ce beau projet municipal d’extension de la base, en plus de créer un lien entre les sportifs et citoyens Beaucairois et une équipe internationale.

A proximité de la base nautique, la Mairie a également refait le parcours santé, réaménagé les tables de pique-nique et, un peu plus loin, un skatepark sera inauguré avant l’été 2019.

### **Le Skatepark**

La population de Beaucaire comptant une grande proportion de jeunes et le skatepark existant (retiré par mesure de sécurité il y a quelques mois) ayant été trouvé dans un état vétuste et dangereux à l’arrivée de la municipalité actuelle, le maire de Beaucaire et son équipe municipale ont identifié le besoin de réaliser un nouveau skatepark plus moderne, approprié et plus agréable au sein la base nautique et de loisirs en bordure du Rhône. Ce skatepark sera un lieu de divertissements et de pratiques sportives. Le skatepark sera constitué d’un espace Street-Park et d’un espace bowl. Il sera opérationnel en 2019.

Des subventions ont été sollicitées auprès de l’Etat, du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

Une convention de mandat a été confiée à la Société Publique Locale Terre d’Argence pour accompagner la commune dans la réalisation de ce projet.

Le budget prévisionnel est d’environ 435 000€ T.T.C.

### **Le futur nouveau quartier Sud Canal**

L'opération Sud Canal se poursuit. En 2018, de nombreuses études (montage du dossier pour les études d'archéologie préventive, étude d'impact au cas par cas, enquête publique pour la création de la ZAC) ainsi que des acquisitions foncières, nécessaires à la constitution du dossier d'aménagement, ont été menées. En 2019, les travaux vont pouvoir commencer.

**Ce projet majeur porté par la municipalité est l'un des leviers du développement économique de la ville.**

### **La capitainerie**

La capitainerie actuelle doit être déplacée dans le cadre du projet Sud Canal. Ce sera chose faite en 2019.

### **Le Pôle d'Echange Multimodal**

La commune souhaite à terme que la halte SNCF (propriété de la SNCF) soit mieux valorisée et plus utile à la population de notre bassin de vie. Ceci n'ayant été fait par personne jusqu'ici, la Mairie souhaite prendre les choses en main et aussi améliorer l'accessibilité de la halte SNCF (création de trottoirs pour s'y rendre, amélioration des accès) et y développer l'intermodalité (un arrêt de la navette municipale y sera ainsi par exemple ajouté au 1er janvier 2019). Le Maire souhaite également que la SNCF et le conseil régional (compétent en matière de transports régionaux) améliorent la desserte de la halte SNCF (actuellement beaucoup de trains de la ligne Avignon Nîmes passent mais ne s'arrêtent pas, or, les Beaucairois, notamment les plus modestes et ceux vivant en quartiers dits prioritaires, ont aussi besoin de modes de transports pour accéder à l'emploi). Enfin, le Maire souhaite l'installation d'un distributeur de billets sur le site, équipement qui manque cruellement depuis toujours et empêche un comptage sérieux du nombre de voyageurs.

Mais avant d'obtenir et de faire tout cela, la première étape est le lancement des études préalables obligatoires imposées par le conseil régional pour tout projet de pôle d'échange multimodal. Ces études (d'un montant de 88 000€) débutent en ce moment avec l'accord du conseil régional, le Maire ayant inscrit la somme au budget municipal et ayant depuis mandaté la Société Publique Locale Terre d'Argence pour mener à bien ce projet.

Vendredi 23 novembre 2018, un rendez-vous avait été organisé avec les services du conseil régional pour parvenir à une entente sur le cahier des charges technique des études obligatoires et pour pouvoir prétendre éventuellement à un subventionnement de 50% du conseil régional sur ces études. Sans l'autorisation écrite préalable du conseil régional pour démarrer les études, aucun subventionnement n'est en effet possible. Le dossier de demande de subvention de Beaucaire sera étudié par les élus du conseil régional... en avril 2019, un délai de 5 mois qui est habituel pour le conseil régional.

Un comité de pilotage associant notamment la SNCF, le conseil régional, le conseil départemental et la communauté de communes se tiendra à l'initiative de la Mairie au premier trimestre 2019. Encore un dossier jamais traité par le passé et qui avance !

### **Les Bornes d'arrêt minute**

Après l'installation d'une borne d'arrêt minute pour 2 places de stationnement dans le cadre de l'opération de réhabilitation du cours Sadi Carnot et du quai de la Paix, la Mairie a lancé un appel d'offres contenant notamment ce type d'équipement. Des bornes seront déployées sur plusieurs axes commerçants du centre-ville. Ces bornes permettent une bonne rotation des clients des commerces de proximité.

100 000€ seront consacrés au déploiement de ce dispositif en 2019.

### **Centre Commercial de la Moulinelle**

Le dynamique Centre commercial de la Moulinelle connaîtra d'importants travaux en 2019. Cet équipement économique important dudit quartier, qui abrite plusieurs commerces de proximité ainsi que la Mairie annexe et une salle de sport, est aujourd'hui vétuste, austère et inapproprié commercialement. Les copropriétaires (la Mairie à près de 90%, le pharmacien et le coiffeur) ont lancé les études au deuxième semestre 2017. Aujourd'hui, après le rachat par la Mairie de la boulangerie OUESLATI cet hiver 2018, les dernières études financières sont en cours et les copropriétaires se sont fixés comme objectif un lancement des travaux à l'été 2019.

Plusieurs options restent à trancher mais les travaux devraient être de l'ordre de 700 000€.

### **La Croix Couverte**

Située en entrée de ville, la Croix Couverte est un élément patrimonial important de Beaucaire. La municipalité travaille sur ce dossier majeur avec les Bâtiments de France. L'objectif est de mettre hors d'eau ce monument, de le réhabiliter, d'y installer une copie de ladite croix (l'originale étant exposée et protégée dans le musée du Château) mais aussi de mettre en valeur ce monument, d'aménager ses abords, de le mettre en lumière la nuit et de faire enfouir les réseaux électriques qui gâchent son aspect visuel. Cette année 2019 sera consacrée aux études approfondies sur ce dossier et aux recherches de cofinancements (les demandes de subventions se faisant un an à l'avance pour ce type de travaux).

### **La voirie communale**

#### **- La rue Jean Moulin**

Le Maire s'y était engagé, c'est chose faite. On peut désormais emprunter la rue Jean Moulin dans les deux sens sur la partie allant jusqu'à l'école maternelle, grâce aux travaux menés cet été.

Réalisés principalement en juillet 2018, les travaux ont aussi permis l'augmentation du nombre de stationnements sur la totalité de la longueur de la rue (34 places dont 2 réservées aux personnes à mobilité réduites aujourd'hui contre 26 places dont 1 réservée aux personnes à mobilité réduites précédemment).

Avec la mise en place d'un nouvel enrobé, les nuisances sonores produites par le passage des véhicules sont désormais diminuées. Enfin, la création d'un trottoir inexistant jusqu'à présent et d'un ralentisseur permettent une meilleure sécurisation des piétons et une réduction de la vitesse des

véhicules. Une nécessité, notamment pour la sécurité des enfants scolarisés à l'école maternelle et à l'école élémentaire de la Condamine au bout de la rue.

L'ensemble de ces travaux a été réalisé en veillant à l'amélioration des accès de chaque riverain des deux côtés de la chaussée.

Coût total des travaux : 95 995,20 € TTC, financés par la Mairie de Beaucaire.

#### - La réfection totale du quai de la Paix et du cours Sadi Carnot

Les travaux du cours Sadi Carnot se sont achevés. Ils ont été plus longs que prévu car la commune a souhaité, non seulement réhabiliter les réseaux humides et les voiries mais aussi améliorer l'accessibilité en intervenant sur les abords de la passerelle, qui est un site appartenant à VNF concédé à la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence. Ces travaux d'accessibilité n'avaient pu être prévus au départ car n'étant pas situés dans le périmètre d'intervention de la commune. Il a donc été nécessaire de recueillir l'accord des différents partenaires. De plus, la CCBTA a consenti à refaire le chemin de halage. Ces travaux améliorent grandement l'esthétique et le confort de ce chemin.

Pour ce projet, la commune a réussi à obtenir grâce à la ténacité de ses élus 40% de subventions. Certains élus d'opposition prétendent que le Maire de Beaucaire isolerait Beaucaire du reste du monde. Pourtant, les faits sont là : L'ancienne municipalité avait obtenu 0 euro de subvention pour les travaux importants du Boulevard Joffre par exemple.

#### - La Rue de Nîmes

La rue de Nîmes doit faire l'objet de travaux de mise aux normes de la voirie et de renouvellement des réseaux humides

Les travaux permettront notamment de sécuriser les déplacements des piétons et PMR en ralentissant la vitesse des véhicules et en créant un espace qui leur sera dédié. Enfin, le renouvellement des réseaux permettra d'améliorer le patrimoine communal et de protéger l'environnement.

Le budget prévisionnel pour cette opération est de 290 000€ pour la voirie ; 322 000€ pour l'assainissement et 215 000€ pour les réseaux d'eau.

#### - Les autres travaux de voirie

Les efforts concernant la voirie se sont poursuivis.

En 2018, ce sont plus de 520 000€ qui auront été engagés.

Par ailleurs, la commune a contracté un marché public à bon de commande afin de pouvoir intervenir sur les voiries toute l'année. Un budget d'environ 400 000€ par an est prévu.

### **La dématérialisation**

Les services de la Ville de Beaucaire ont pris un coup de jeune. Un début de dématérialisation a été mis en place pour un meilleur service aux usagers (gestion des courriers entrants et sortants). Ce système améliore la rapidité de réponse aux usagers et permet d'économiser du papier. Le budget 2018 pour ce projet s'est élevé à 73 346,56€.

Le paiement par Internet pour les cantines, le périscolaires, les crèches et le centre aéré a également été instauré. 60% des familles utilisent aujourd'hui ce système.

En 2019, la dématérialisation va continuer avec l'acquisition d'un parapheur électronique et d'un logiciel de gestion des congés des agents.

Plus globalement, un plan de dématérialisation a été prévu sur les 4 prochaines années.

La Mairie se modernise constamment depuis 2014. Il était temps !

## Plan pluriannuel d'investissements

<b>Libellé</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Accessibilité / Adap'	80 000,00 €	542 000,00 €
Subventions façades	250 000,00 €	250 000,00 €
Toitures des écoles	200 000,00 €	<i>Entretien courant</i>
Façade des écoles	190 000,00 €	<i>Entretien courant</i>
Aires de jeux	150 000,00 €	30 000,00 €
Bornes d'arrêt minute	100 000,00 €	-
Futur quartier Sud Canal	1 273 700,00 €	1 494 535,00 €
C.ial de la Moulinelle (via copropriété)	700 000,00 €	
Pôle d'échange Multimodal	80 000,00 €	<i>Travaux</i>
Acquisitions immeubles	500 000,00 €	200 000,00 €
Acquisitions terrains	100 000,00 €	100 000,00 €
École Nationale	500 000,00 €	1 940 400,00 €
École Garrigues Planes	2 220 000,00 €	2 575 000,00 €
Vidéo-surveillance	336 000,00 €	50 000,00 €
Voirie communale (hors opérations spéciales)	400 000,00 €	400 000,00 €
Falaise Bedogni	<i>Finalisation études</i>	<i>Travaux</i>
Capitainerie	261 000,00 €	-
Rue de Nîmes (hors Budgets eau/assainisst.)	300 000,00 €	-
Base nautique et de loisirs	185 000,00 €	227 000,00 €
Extension réseaux	80 000,00 €	80 000,00 €
Réhabilitation de la Croix Couverte	<i>Etudes</i>	<i>Travaux</i>
Skatepark	400 000,00 €	-
Autres (investissements divers)	600 000,00 €	600 000,00 €

## LES BUDGETS ANNEXES

Quatre budgets annexes sont rattachés à la collectivité Ville.

Concernant les compétences eau et assainissement, les articles 64 et 66 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), attribuent, à titre obligatoire, les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes à compter du 1er janvier 2020. Mais, la loi 2018-702 du 3 août 2018 permet aux communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la loi, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement, de s'opposer au transfert de ces compétences, dès lors que 25% d'entre elles, représentant au moins 20% de la population, s'expriment en ce sens. Ce transfert sera alors repoussé de 2020 à 2026.

Si après le 1er janvier 2020, une communauté de communes n'exerce pas les compétences relatives à l'eau et à l'assainissement, son organe délibérant pourra également à tout moment se prononcer par un vote sur l'exercice de plein droit de ces compétences par la communauté. Les communes membres pourront s'opposer à cette délibération dans un délai de trois mois en faisant jouer la minorité de blocage.

### 1/ Budget Eau

Le bilan comptable du Budget Eau 2018 devrait laisser apparaître, approximativement, un excédent des deux sections cumulées plus important qu'en 2017 en raison de la modification de la répartition de la surtaxe de l'eau par rapport à celle de l'assainissement qui était indispensable pour pouvoir faire les travaux nécessaires du fait du peu d'intérêt que lui accordaient de précédentes municipalités.

Pour 2018, les dépenses ont été pour l'essentiel consacrées au cours Sadi Carnot et au Quai de la Paix en début d'année.

Pour 2019, la section de fonctionnement s'équilibrera à environ 120 000€ et celle d'investissement à environ 409 000 €.

Les dépenses de fonctionnement 2019 seront essentiellement les amortissements des investissements effectués et achevés.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement 2019, elles devraient être composées de la surtaxe reversée par VEOLIA et des amortissements de subventions transférables.

Les dépenses d'investissements 2019 devraient pour l'essentiel être composées des travaux de réfection du réseau d'eau de la rue de Nîmes.

Les recettes d'investissement 2019 prévisionnelles devraient comprendre la récupération de TVA sur les travaux affermés et les amortissements de travaux achevés ainsi que l'affectation du résultat de la section de fonctionnement 2018.

Ce budget annexe ne comporte ni dette, ni dépense de personnel.

## 2/ Budget Assainissement

Le bilan comptable du Budget Assainissement 2018 devrait laisser apparaître un excédent cumulé des 2 sections légèrement supérieur à celui de 2017.

Pour 2019, la section de fonctionnement s'équilibrera à environ 991 000€ et celle d'investissement à environ 1 845 000€.

En 2018, ont notamment été réalisés les travaux du Cours Sadi Carnot et du Quai de la Paix en début d'année mais aussi des travaux d'extension du réseau sur le chemin de Gaudon.

Le Budget Assainissement 2019 comporte des charges de fonctionnement qui comprennent le remboursement d'emprunts contractés en 2009 et 2011, une taxe sur les ouvrages hydrauliques, des inspections de réseaux, des contrôles du dispositif d'autosurveillance de la station d'épuration et les amortissements des investissements effectués et achevés.

Les produits de fonctionnement 2019 sont liés à la surtaxe reversée par VEOLIA, aux taxes de raccordements sur les constructions, à des primes d'aide à la performance et à la gestion durable et aux amortissements des subventions transférables encaissées par le passé.

Les dépenses d'investissement 2019 seront constituées du financement des travaux de réfection du réseau de la rue de Nîmes ainsi que du remboursement des vieux emprunts souscrits par de précédentes municipalités et les amortissements des subventions d'investissement perçues.

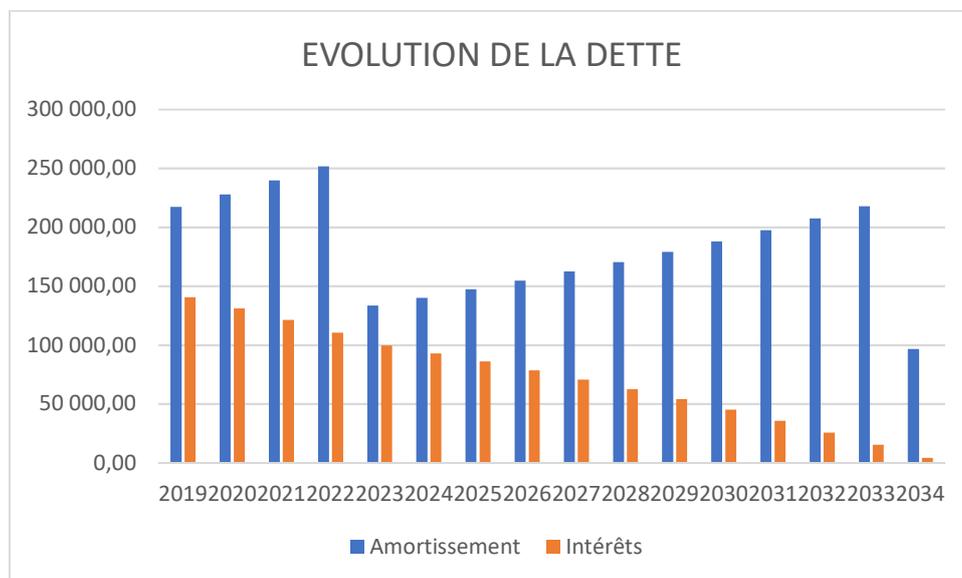
Ce budget annexe ne comporte pas de dépense de personnel.

L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2019 sera de 2 932 131.59€ et au 31 décembre 2019 de 2 714 763.74€ (emprunts souscrits par de précédentes municipalités en 2009 et 2011).

La durée résiduelle est de 13 ans 3 mois et 8 jours.

Cette dette comprend 2 emprunts à taux fixe simple de structure A dans la charte Gissler.

La capacité de désendettement de ce budget est d'un peu moins de 7 ans.



### **3/ Budget Fêtes**

Le bilan comptable Budget Fêtes 2018 devrait laisser apparaître un excédent cumulé des 2 sections d'environ 23 000 € prenant en compte le bilan 2017.

La section de fonctionnement s'équilibrera à environ 400 000€ et celle d'investissement à environ 6 500€.

Les dépenses de fonctionnement 2019 sont liées à des manifestations traditionnelles : les Vendredis de Beaucaire de juillet et août, le Salon Taurin du 25 au 29 juillet, le marché de Noël et quelques événements comme la Saint Valentin, la fête de la musique, le 14 juillet, les joutes ...

Pour l'année 2019, toutes ces manifestations sont maintenues avec des thématiques qui sont revues pour inciter encore plus les beaucairoises et beaucairois à sortir et attirer toujours plus de touristes dans notre ville de Beaucaire.

Malgré une compétence tourisme transférée par une précédente municipalité à la communauté de communes, la commune a son rôle à jouer pour l'attractivité et le tourisme et elle remplit allégrement sa part.

Les recettes de fonctionnement 2019 devraient être constituées de l'excédent de fonctionnement reporté de 2018, les recettes issues de la régie du magazine des Estivales, des emplacements du Salon Taurin et du marché de Noël ainsi que de la participation de la Ville.

La section d'investissement 2019 est prévue avec un excédent d'investissement reporté de 2018. Les dépenses d'investissements seront constituées des acquisitions de matériel nécessaires au bon déroulement des manifestations.

Ce budget annexe ne comporte ni dette, ni dépense de personnel.

### **4/ Budget Cultures Taurine et Équestre**

Le bilan comptable du Budget Culture Taurine et Equestre 2018 devrait laisser apparaître un excédent cumulé des 2 sections prenant en compte le bilan 2017.

Pour 2019, la section de fonctionnement s'équilibrera à environ 458 000€ et celle d'investissement à environ 2 500€.

Les dépenses de fonctionnement 2019 sont réparties en 6 thèmes :

- Les taureaux dans les rues (encierros, abrivados, bandidos ou lâchers de taureaux),
- Les Courses Camarguaises (Muguet d'or, Palme d'or, souvenir Marius Gardiol, spectacle traditionnel autour du taureau de Camargue se déroulant dans les arènes de Beaucaire),
- Un spectacle taurin,
- Les Rencontres Équestres (événement autour du cheval camarguais, espagnol, portugais... pour petits et grands),
- La création d'une école taurine

La novillada n'est plus portée par la Mairie mais par une association de passionnés beaucairois.

Les recettes de fonctionnement 2019 sont constituées des partenariats et des entrées des courses camarguaises, du spectacle taurin ainsi que des locations des emplacements des rencontres équestres et de la participation de la Ville.

Quelques petits investissements sont parfois nécessaires pour gérer au mieux ces manifestations qui pourront être à hauteur d'environ 2 500€ financés par l'excédent d'investissement 2018.

Ce budget annexe ne comporte ni dette, ni dépense de personnel.